

**PAS UN MOIS DE PLUS PAS UNE ANNÉE DE PLUS !**

**POUR LA CGT : 64 ANS C'EST NON !**

**NE LAISSONS PAS PASSER  
LA RÉFORME DES RETRAITES !**



**2  
MILLIONS**

**LE 19  
JANVIER**

**2,8  
MILLIONS**

**LE 31  
JANVIER**

Alors que le Gouvernement faisait le pari de la résignation, nous étions plusieurs millions dans les rues les 19 et 31 janvier et encore plus de grévistes. Le pouvoir est fébrile. Il cherche des mesures pour désamorcer le conflit mais notre revendication est claire : non à cette réforme des retraites !

**TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE MARDI 7 ET LE SAMEDI 11 FÉVRIER !**

L'intersyndicale nationale appelle toute la population à se mobiliser par la grève et par la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février puis le samedi 11. Elle appelle, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales partout sur le territoire, dans les entreprises et services, y compris par la grève.

Pour gagner, il faut élargir encore le mouvement. Partout, réunissons-nous sur nos lieux de travail, pour décider ensemble des suites.

**VENEZ A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR VOTRE SITE LE  
LUNDI 6 FÉVRIER À 13H :**

- **EN PIÈCE -1335 (SOUS-SOL) À DUQUESNE**

Nous sommes face à une réforme injuste et inégalitaire, **c'est par l'action collective que nous réussirons à la mettre en échec.**



**la  
cgt**

**SMAST**

**ENTREZ  
DANS  
L'ACTION !**

*« permettre aux Hommes d'être  
à l'abri du besoin et de faire de  
la retraite non plus une  
antichambre de la mort mais  
une nouvelle étape de la vie »*

*Ambroise Croizat*

# LE VRAI/FAUX DE LA REFORME

## UNE RÉFORME JUSTE

**FAUX X**

Tout le monde est perdant ! Cette réforme recule l'âge de départ à la retraite et accélère la réforme Touraine de 2014 qui augmente, en fonction de l'âge, le nombre de trimestres requis pour obtenir une pension complète. Aujourd'hui l'âge moyen de départ à la retraite est de 62,5 ans pour la Fonction Publique d'État et la Territoriale et de 61 ans dans l'Hospitalière. Après la réforme nous devons travailler plus longtemps

## UNE RÉFORME POUR LES FEMMES

**FAUX X**

Entre salaires et pensions inférieures aux hommes à emploi égal, et une plus grande propension à des carrières hachées, les femmes sont les grandes perdantes de la réforme. Aujourd'hui :

- La pension de droit direct des femmes inférieure de 42 % à celle des hommes (29 % après pension de réversion et les droits familiaux)
- Les femmes partent en retraite en moyenne 1 an plus tard que les hommes
- 1 femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (contre 1 homme sur 12).
- 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).

## IL FAUT REPOUSSER L'ÂGE POUR NE PAS BAISSER LES PENSIONS

**FAUX X**

Actuellement seuls 35% des plus de 60 ans sont en emploi. Augmenter l'âge de départ à la retraite ne va pas augmenter pas l'emploi des seniors mais accélérer la chute du niveau des pensions déjà amputées par les précédentes réformes. Cette mesure, conjuguée au recul de l'âge d'entrée sur le marché du travail et l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, va pousser de plus en plus de futur-es retraité-es à travailler au-delà de 64 ans pour ne pas voir leur pension diminuée en raison de la décote. Cela va aussi augmenter le nombre de seniors en invalidité, en longue maladie, au chômage et les plonger encore un peu plus dans la précarité.

## UNE RÉFORME POUR PRÉSERVER LE SYSTÈME PAR RÉPARTITION

**FAUX X**

Créé en 1946, le système des retraites fonctionne par des cotisations, chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Repousser l'âge légal de départ et augmenter le nombre de trimestres nécessaires pour toucher une retraite à taux plein, poussent les salarié-es à financer eux-mêmes (pour ceux qui le peuvent) par capitalisation leur propre retraite. Les salarié-es les moins bien lotis (bas salaire, période de chômage, contrats précaires, maladie,...) seront condamné-es à la précarité... comme avant la création du système de retraite !

## LA CGT REVENDIQUE :

- La retraite à 60ans
- Une indexation des pensions de retraites sur les salaires et non sur les prix
- L'ouverture de négociation pour l'augmentation des salaires des fonctionnaires
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- L'intégration des primes dans le traitement indiciaire
- La prise en compte des années d'étude pour le calcul de la retraite.
- Soumettre à cotisations sociales les dividendes et supprimer les aides publiques aux entreprises sans conditions ou contreparties